

# ARAGOR

info@aragor.fr - www.aragor.fr

Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés  
Daniel BORJA  
Catherine PIGEON

## Association RESEAU DE SANTE INTERMED

**Chez ADOMA  
144 Rue Garibaldi  
69 455 LYON Cedex 06**

\* \* \*

### RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*\* Exercice clos le 31 décembre 2011 \**

\* \* \*

### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

\* \* \*

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33  
Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84

---

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon  
SARL au capital de 100 000,00 € - N° SIRET 483 636 353 00011 - Code NAF 6920Z

# ARAGOR

[info@aragor.fr](mailto:info@aragor.fr) - [www.aragor.fr](http://www.aragor.fr)

Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés  
Daniel BORJA  
Catherine PIGEON

## Association RESEAU DE SANTE INTERMED

Chez ADOMA  
144 Rue Garibaldi  
69 455 LYON Cedex 06

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*\* Exercice clos le 31 décembre 2011 \**

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33  
Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84

---

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon  
SARL au capital de 100 000,00 € - N° SIRET 483 636 353 00011 - Code NAF 6920Z

# ARAGOR

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 17 Février 2012

Pour ARAGOR  
Catherine PIGEON  
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

# ARAGOR

Aux membres de l'association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RESEAU DE SANTE INTERMED, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés découlant de l'application du règlement CRC 99-01.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2011 (12)	31/12/2010 (12)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres	20 399		20 399	74 304
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Disponibilités	240 318		240 318	151 007
Charges constatées d'avance	839		839	624
ACTIF CIRCULANT	261 556		261 556	225 935
TOTAL GENERAL	261 556		261 556	225 935

**ARAGOR**  
 Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
 Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
 SIRET 483 636 553 00011 - APE 741C

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2011 (12)	31/12/2010 (12)
Réserve légale	16 588	12 857
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(5 801)</b>	<b>3 731</b>
Provisions réglementées	33 800	33 800
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 587</b>	<b>50 388</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		15 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>15 000</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes financières divers	62 947	
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 754	146 086
Dettes fiscales et sociales	5 315	1 828
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes	4 954	
Produits constatés d'avance		12 633
<b>DETTES</b>	<b>216 969</b>	<b>160 547</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>261 556</b>	<b>225 935</b>

Résultat de l'exercice en centimes

-5 801,09

Total du bilan en centimes

261 556,26

**ARAGOR**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
Tel: +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741 C

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2011 (12)	31/12/2010 (12)
Production vendue de services				14 463
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>				<b>14 463</b>
Subventions d'exploitation			628 385	337 838
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			206	257
Autres produits			0	5
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>628 591</b>	<b>352 563</b>
Autres achats et charges externes			567 771	308 860
Impôts, taxes et versements assimilés			116	464
Salaires et traitements			16 801	28 546
Charges sociales			5 246	11 076
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Autres charges			1	35
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>589 935</b>	<b>348 981</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>38 656</b>	<b>3 582</b>
<b>QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Autres intérêts et produits assimilés			3 640	1 048
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>3 640</b>	<b>1 048</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>3 640</b>	<b>1 048</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>42 296</b>	<b>4 630</b>

**ARAGOR**  
 Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
 TEL: +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
 SIRET: 483 636 353 00011 - APE 741 C

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2011 (12)	31/12/2010 (12)
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150	899
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	62 947	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 097	899
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(48 097)	(899)
TOTAL DES PRODUITS	647 232	353 611
TOTAL DES CHARGES	653 033	349 880
BENEFICE OU PERTE	(5 801)	3 731

**ARAGOR**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
Tel. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
SIRET 463 636 353 0001 - APE 741 C



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

**I - INTRODUCTION**

Le total bilan de l'exercice clos au 31/12/2011 s'élève à 261 556 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 647 232 euros et un total des charges de 653 033 euros, dégageant ainsi une perte 5 801 euros.

Les comptes annuels ont été établis le 17 février 2012.

**II - REGLES ET METHODES COMPTABLES****1. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

En respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ;

Conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

Et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et du règlement 99-01 du 16 février 1999 relatif aux spécificités des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

**2. ACTIF IMMOBILISE**

NEANT

### 3 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### 4 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

### 5 VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT

NEANT

### 6 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1 Engagements liés aux droits individuels à la formation (DIF)

La loi N°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre pour les salariés, bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an et cumulable sur une période de 6 ans.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation sont considérées comme des charges de période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'heures DIF acquis s'élève à 18 heures.

#### 5.2 Engagements de retraite

L'association a opté pour la non comptabilisation des indemnités de départ à la retraite. Toutefois compte tenu de l'ancienneté des salariés le montant des engagements est 380€.

#### 5.3 Provisions

Il a été attribué par décision de l'ARS, en 2008 un fonds de roulement à hauteur de 33 800€ . Une provision pour reversement de subvention de 15 000€ a été constatée au 31/12/2009. La subvention a été entièrement utilisée au cours de l'exercice 2011. La reprise de provision a donc été constatée au 31/12/2011.

#### 5.4 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature d'ADOMA se chiffrent à 49 237€ pour l'exercice 2011.

Elles se décomposent en :

- Prestations en nature pour 32 660€
- Mise à disposition gratuite de biens pour 16 577€.

### 7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

**ARAGON**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741 C

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2011

<b>CHARGES A PAYER</b>	14 840,16
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	12 647,63
408100 Frs factures non parvenues	12 647,63
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	2 192,53
428200 Dettes prov/congés payés	1 611,00
438200 Charges sociales sur congés à payer	496,00
448600 Etat charges à payer	85,53
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	14 840,16

**ARAGOR**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
SIRET 483 636 333 0001 - APE 741C

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2011

PRODUITS A RECEVOIR	20 399,00
AUTRES CREANCES 468700 Produits à recevoir	20 399,00 20 399,00
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>20 399,00</b>

**ARAGOR**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lab - 69003 LYON - France  
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 49 01  
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741C

## DETAIL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2011

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	838,89
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	838,89
486000 Charges constatées d'avance	838,89
<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>838,89</b>

**ARAGOR**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741C

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

I. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
RESSOURCES	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A-B+C
<b>Fonds dédiés</b>				
- Subventions PRPI			46 180	46 180
- Subventions FICQS			16 767	16 767
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 947</b>	<b>62 947</b>

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
RESSOURCES	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D=A-B+C
<b>Dons manuels</b>				
<b>Total</b>				
<b>Legs et donations</b>				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL</b>				

**ARAGOR**  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69063 LYON - France  
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741C

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A-B+C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré	12 857	3 731		16 588
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droits de reprise				
- Legs et donations vec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Reserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Resultat de l'exercice	3 731	5 801	3 731	5 801
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financiers				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	33 800			33 800
<b>TOTAL</b>	<b>50 388</b>	<b>2 070</b>	<b>3 731</b>	<b>44 587</b>

**ARAGOR**  
 Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France  
 Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
 SIRET 486 636 353 00011 - APE 741C



# ARAGOR

[info@aragor.fr](mailto:info@aragor.fr) - [www.aragor.fr](http://www.aragor.fr)

Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés  
Daniel BORJA  
Catherine PIGEON

## **Association** **RESEAU DE SANTE INTERMED**

**Chez ADOMA**  
**144 Rue Garibaldi**  
**69 455 LYON Cedex 06**

## **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE** **AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

***\* Exercice clos le 31 décembre 2011 \****

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33  
Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84

---

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon  
SARL au capital de 100 000,00 € - N° SIRET 483 636 353 00011 - Code NAF 6920Z

# ARAGOR

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lyon, le 17 Février 2012

Pour ARAGOR  
Catherine PIGEON  
Commissaire aux comptes

